

MINISTERE DES FINANCES
ET DU BUDGET

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU TRESOR
ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

DIRECTION DES ETUDES ET DE
LA LEGISLATION FINANCIERE

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECISION n°2005_465_/MFB/SG/DGTCF,
portant nomination d'un régisseur d'avances
auprès du District Sanitaire de Séguénéga

LE MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET

- Kouassi C. S. n° 0267*
28/07/05
- VU la Constitution ;
 - VU le Décret n°2002-204/PRES du 06 juin 2002, portant nomination du Premier Ministre
 - VU le Décret n° 2004-003/PRES/PM du 17 janvier 2004, portant remaniement Gouvernement du Burkina Faso ; ✓
 - VU le Décret n° 2002-466/PRES/PM/MFB du 29 octobre 2002, portant organisation Ministère des Finances et du Budget; ✓
 - VU la Loi n°006-2003/AN du 24 janvier 2003 relative aux Lois de Finances
 - VU le Décret n°69-197/PRES/MFC du 19 septembre 1969, portant Régime Financier l'Etat ; ✓
 - VU le Décret n°97-164/PRES/PM/MEF du 17 avril 1997, portant Règlement Général sur Comptabilité Publique ; ✓
 - VU le Décret n°71-224/PM/MFC du 2 décembre 1971, relatif à la constitution et à libération du cautionnement exigé des comptables publics ; ✓
 - VU le Décret n°74-297/PRES/MF du 26 août 1974, relatif aux régies de recettes et à régies d'avances de l'Etat, des Etablissements Publics et des Collectivités Territoriales ainsi qu'à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ; ✓
 - VU le Décret n°74-255/PRES/MF/DTCP du 31 juillet 1974, relatif à la constitution et l'apurement des débits des comptables publics et assimilés ; ✓
 - VU le Décret n°2005-010/PRES/PM/MFB/MFPRE du 24 janvier 2005, portant régime indemnitaire applicable aux agents publics de l'Etat ; ✓
 - VU l'Arrêté n°2004-419/MFB/SG/DGTCF /DELFI du 31 août 2004, portant création régies d'avances auprès de certaines structures du Ministère de la Santé ; ✓
 - VU la Loi n°54-2004/AN/du 16 décembre 2004, portant Loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat gestion 2005; ✓
 - VU la lettre n°2005-0277/MS/CAB/SG/DAF/SFC du 18 février 2005. ✓

D E C I D E

ARTICLE 1er : Monsieur SANOU Florian R. T., matricule 78 231 R, Gestionnaire des Hôpitaux, est nommé régisseur d'avances auprès du District Sanitaire de Séguénéga en remplacement de Monsieur BALMA P. Frédéric matricule 55 901 U, Gestionnaire des Hôpitaux, appelé à d'autres fonctions.



ARTICLE 2. La prise de service de l'intéressé sera effectuée sous la supervision du Percepteur de Séguénéga désigné comptable de rattachement et en présence du supérieur hiérarchique du régisseur.

Avant la prise de service, le régisseur devra subir une formation auprès de son comptable de rattachement et rentrera en possession des différents documents comptables.

Le procès-verbal devra être dressé conformément aux dispositions en vigueur, notamment les articles 4, 5 et 6 de la circulaire n°0111/MFC/DTCP du 12 décembre 1971 sur l'organisation du service des comptables publics.

ARTICLE 3 : Dans l'exercice de ses fonctions, l'intéressé se conformera aux prescriptions pertinentes des textes ci-dessus visés et notamment aux dispositions du Décret n°74-297/PRES/MF du 26 août 1974 relatif aux régies de recettes et d'avances de l'Etat, des Etablissements Publics et des Collectivités Territoriales, ainsi qu'à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs.

ARTICLE 4 : Pour compter de sa date de prise de service, il devra constituer un cautionnement de deux cent quarante mille (240 000) francs CFA auprès de l'Agent Comptable Central du Trésor et bénéficiera en contrepartie d'une indemnité annuelle de responsabilité de cent vingt mille (120 000) francs CFA.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général du Budget, le Directeur Régional de la Santé du Nord, le Directeur de l'Administration et des Finances du Ministère de la Santé, le Payeur Général, l'Agent Comptable Central du Trésor, l'Inspecteur Général du Trésor et le Percepteur de Séguénéga sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Journal Officiel.

OUAGADOUGOU, le 12 Avril


Jean-Baptiste M. P. COMPAOR
Officier de l'Ordre National

AMPLIATIONS :

MFB/CAB	1
MS/CAB	1
MS/DAF	1
DGB	1
DCCF	1
IGF	1
DGTCP	1
ACCT	1
DELF	2
IGT	1
PG	1
TRN	1
Percepteur de Séguénéga	1
INTERESSE	1
J.O.	1